



Rue de la Vieille Place 51  
6001 Marcinelle

Tel 071/56.04.31

Fax 071/56.07.29

TVA BE 428.735.644

[www.eftchantier.be](http://www.eftchantier.be)

## Accueil extrascolaire de l'école Sainte Marie à Châtelineau

### Projet d'accueil

#### 1. L'ASBL Chantier

L'ASBL Chantier, soutenue par la Région Wallonne, l'O.N.E. et le Fonds Social des Milieux d'Accueil d'Enfants (FSMAE), organise, durant toute l'année scolaire, des accueils extrascolaires à l'Institut Notre Dame, Rue de Charleville 20, 6000 Charleroi.

L'ASBL Chantier est un CISP, ce qui signifie « Centre d'Insertion Socio-Professionnelle ». Le Centre assure la formation d'adultes peu qualifiés en situation réelle de travail et leur offre un accompagnement individualisé. Les accueils extrascolaires organisés par l'ASBL Chantier sont évidemment des lieux de formation privilégiés pour les stagiaires inscrits dans la filière de formation « Enfance-Education ».

Les stagiaires sont pleinement associés à la préparation et à la réflexion pédagogique des activités et animations proposées, avec l'équipe des accueillant(e)s, responsables de l'accueil.

#### 2. La pédagogie de notre accueil extrascolaire

En accord avec l'arrêté gouvernemental relatif au Code de qualité de l'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles (17 mai 1999), nos accueils extrascolaires ont pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants en dehors des temps scolaires.

À ce titre, les accueils extrascolaires de l'ASBL Chantier veillent avant tout à proposer des activités ludiques et récréatives libres ou organisées à travers lesquelles les enfants découvrent, partagent, s'amuse ensemble tout en respectant un cadre de bien-être sécurisant pour tous.

Pour favoriser l'épanouissement personnel de chacun des enfants accueillis et permettre à l'enfant d'évoluer selon son rythme et son développement, les espaces d'accueils et le matériel utilisé sont adaptés (locaux adaptés et espaces extérieurs différenciés selon l'âge des enfants, toilettes, local de sieste pour les petits...)

Les accueils sont ouverts à tous, sans sélection particulière (sociale, économique, réseau scolaire...) et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques de chacun.

Les valeurs que nous souhaitons promouvoir lors de nos animations sont le respect, l'autonomie, l'accomplissement de soi, la tolérance, la solidarité et le partage.

L'accueil extrascolaire de l'ASBL souhaite assurer une cohérence et une continuité entre les différents milieux que l'enfant est appelé à fréquenter successivement. Pour ce faire, l'accueil est un lieu où la concertation parents-accueillants-enfants est respectée et la priorité est donnée au dialogue et à la communication.

Tous les professionnels, en charge de nos accueils extrascolaires répondent aux exigences de formation de base et continue du secteur « enfance 2,5-12 ans ». Les stagiaires accompagnant ces professionnels ont soit déjà obtenus leur formation de base ou sont en cours de formation.

### 3. **Organisation pratique**

#### 3.1. **Horaire**

L'accueil extrascolaire est organisé :

- Tous les matins de **6h30 à 8h15** ;
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **15h20 à 18h00** ;
- Les mercredis de **12h15 à 18h00**.

#### 3.2. **Modalités d'inscription**

La fiche d'inscription et la fiche médicale doivent être complétées (recto-verso) et remises dès la fin de la première semaine d'accueil extrascolaire aux accueillants. Ces documents seront également accompagnés d'une composition de ménage par famille, si vous revendiquez le tarif réduit à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.

Tant que le dossier d'inscription est incomplet, des frais de retard seront réclamés (à raison d'1€/heure/enfant). Deux semaines après le 1<sup>er</sup> jour d'accueil, si le dossier reste incomplet, nous nous verrons dans l'obligation de refuser votre enfant à l'accueil extrascolaire.

Pour les enfants déjà inscrits, nous demandons aux parents de bien vouloir nous prévenir des changements de coordonnées (adresse et numéro de téléphone) au plus vite.

#### 3.3. **Fonctionnement général**

##### 3.3.1. **Accueil du matin**

Tous les matins, chaque parent accompagne son (ses) enfant(s) et le (les) présente à l'espace d'accueil. Nous prenons le temps d'accueillir chaque enfant de manière personnelle et chaleureuse (respect du rythme et de l'éveil de l'enfant, possibilité d'un moment « déjeuner » si besoin, mise à disposition de jeux « libres », proposition de jeux ou activités diversifiés...).

Pour chaque enfant, les accueillant(e)s du matin indiquent l'heure d'arrivée et ce **jusqu'à 8h00**. Après cette heure, l'accueil est pris en charge par l'établissement scolaire.

**Aucun enfant n'est autorisé à circuler dans les couloirs de l'établissement en dehors des heures scolaires. Si l'enfant ne nous est pas amené en accueil par le parent et/ou l'instuteur(trice), il ne sera pas sous la responsabilité de notre ASBL.**

##### 3.3.2. **Accueil du soir**

Chaque soir, les accueillant(e)s proposent des activités ludiques et diversifiées (activités sportives, activités manuelles, jeux d'extérieur ou d'intérieur, lecture d'albums de jeunesse, découverte de jeux de société en grand ou petit groupe...) sous forme d'ateliers libres ou dirigés. Ces activités, ateliers sont adaptés à l'âge des

enfants. Celui-ci peut choisir de participer à l'activité ou de s'occuper librement en respectant les règles de vie collective.

S'ils le souhaitent, les enfants ont également la possibilité de s'avancer dans leur travail scolaire au sein d'un espace calme et propice (espaces réflexifs) et/ou de participer aux activités proposées. Cet espace réflexif est ouvert aux enfants du primaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant l'année scolaire de **15h45 à 16h45**.

De **15h30 à 15h45**, les enfants sont accueillis dans les cours de récréation pour leur permettre de prendre l'air et de se dégourdir les jambes.

Lors de l'accueil du soir :

- Les enfants de la section maternelle sont accompagnés par leur instituteur (trice) dans le local prévu à cet effet (réfectoire).
- Les enfants de la section primaire inscrit en accueil extrascolaire sont rassemblés dans la cour extérieure et accompagnés par un (e) accueillant (e) dans le local prévu à cet effet (réfectoire).

Nous laissons 15 minutes de transition avant inscription des enfants dans les registres de l'accueil.

A partir de cette heure, et jusqu'à la fin de l'accueil, il est demandé aux parents d'aller rechercher leur(s) enfant(s) dans le local d'accueil désigné.

Chaque personne chargée de reprendre l'enfant devra signer la feuille de présence auprès d'un accueillant(e).

Il est demandé d'avertir l'accueillant(e), responsable de l'accueil, par un mot signé, ou par un contact téléphonique, si une personne, non mentionnée dans la fiche médicale ou une personne mineure, vient reprendre votre (vos) enfant(s).

Lors de ces 2 tranches d'accueil et pour des raisons de sécurité, il est communiqué :

- Que tout parent présent dans le lieu d'accueil extrascolaire est responsable de son (ses) enfant(s).
- Que dans le souci du respect des activités et de la disponibilité des accueillant(e)s, les parents veilleront à limiter leur présence au temps nécessaire à l'échange d'informations relatives à leur(s) enfant(s).
- Que les parents désireux de transmettre des informations aux instituteurs (trices), le fassent via une note au journal de classe ou dans la farde prévue à cet effet : les accueillant(e)s ne feront pas passer les messages.
- Que les accueillant(e)s ne pourront pas laisser partir d'enfant, **seul**, sauf mot signé de la part du parent.
- Que si l'accueillant(e) responsable estime que la personne venant reprendre l'enfant n'est pas en mesure de lui assurer un retour en toute sécurité, il (elle) a l'obligation de ne pas lui remettre l'enfant et de faire constater les faits par un témoin. L'accueillant(e) responsable sollicitera l'intervention d'un tiers qui est en mesure de raccompagner l'enfant dans sa famille.
- Que si votre enfant doit suivre un traitement médical, il est impératif de nous fournir une ordonnance de votre médecin traitant nous autorisant à donner ledit traitement.

**Aucun enfant n'est autorisé à circuler dans les couloirs de l'établissement en dehors des heures scolaires. Si l'enfant ne nous est pas amené en accueil par le parent et/ou l'instituteur(trice), il ne sera pas sous la responsabilité de notre ASBL.**

**En cas de retard pour la reprise de votre (vos) enfant(s), nous demandons aux parents de contacter le numéro d'urgence (0474/952 215). Des frais de retard, à raison de 5€/15min entamées/enfant, seront facturés.**

#### 4. **Mercredi après-midi**

Chaque mercredi après-midi vos enfants sont accueillis dans un espace où ils peuvent s’amuser, se divertir et s’ouvrir aux autres. La diversité des activités proposées lors de cet accueil extrascolaire est essentielle à l’épanouissement de vos enfants. C’est pourquoi, les accueillant(e)s mettent en place des ateliers artistiques, grands jeux, excursions, découvertes, projets, expressions diverses, ... suivant un thème, un projet d’animation spécifique.

Dans ce cadre, une activité sera organisée chaque mercredi **de 14h à 16h**. Pour permettre à vos enfants de participer à l’entièreté de l’activité et par respect pour tous les enfants et le travail des encadrants, il est demandé aux parents de ne pas venir rechercher leur(s) enfant(s) entre 14h et 16h.

L’accueil sera bien évidemment toujours ouvert de 12h15 à 14h et de 16h à 18h.

Les activités sont affichées aux valves externes de l’accueil extrascolaire. Pour certaines activités, une participation financière modérée pourra vous être demandée.

***Ces activités sont exclusivement prévues pour les enfants restant à l’accueil extrascolaire.***

Les mêmes règles d’organisation pratique (voir point 3) s’applique au mercredi après-midi.

Concernant des activités plus spécifiques (psychomotricité, sport nouveau...), l’asbl n’hésite pas à faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés.

Pour explorer le patrimoine culturel et les espaces de loisirs de l’entité, nous organisons régulièrement des activités en dehors de l’enceinte de l’établissement. C’est pourquoi, nous vous demandons de signer, une autorisation de sortie (verso fiche médicale).

**En cas de manquement aux règles de vie de la part d’un enfant ou d’un parent, en concertation avec la responsable de l’accueil extrascolaire, l’accueillant(e) prendra les mesures suivantes :**

- 1. remarque verbale à l’enfant, discussion, exploration de pistes d’actions ;**
- 2. note écrite envoyée au parent avec copie à la direction de l’école ;**
- 3. en cas de problème grave ou répété et en concertation avec la direction de l’école, le comportement inadéquat pourrait déboucher sur une exclusion temporaire ou définitive de l’accueil extrascolaire.**

#### 5. **L’équipe**

L’équipe est composée :

- D’accueillant(e)s,
- D’accueillant(e)s-formateurs (trices) référent(e)s,
- D’accueillant(e)s-stagiaires.

Pour garantir des accueils de qualité, l’équipe prépare, crée, organise les activités et leur mise en place. Ceci permet aux enfants de vivre des moments épanouissants tout en veillant à leur bien-être et leur sécurité.

Des réunions d’équipe mensuelles sont organisées afin de travailler la cohésion d’équipe, la réflexion pédagogique (création d’outils, échange autour de situations rencontrées, réflexion autour du quotidien de l’accueil), la fixation d’objectifs et partenariats en lien avec le projet d’animation de l’asbl, les propositions des enfants et des accueillant(e)s.

#### 6. **Collation – Vêtements de rechanges – Assurances – Objets perdus**

Les parents veilleront à ce que chaque enfant dispose de collations et de boissons en suffisance pour vivre un accueil convivial et apaisant.

Pour les enfants qui en auraient besoin, un sac de vêtements de rechange, étiqueté au nom de l'enfant, et quelques langes peuvent être accrochés au sac de l'enfant.

Les éventuels vêtements de rechange prêtés par l'accueil doivent être remis propres dans les jours qui suivent.

En cas de blessures, l'enfant sera uniquement nettoyé et pansé (certains antiseptiques peuvent provoquer des réactions allergiques). En aucun cas, l'équipe est habilitée à administrer un médicament excepté sous ordonnance médicale.

Il est demandé aux parents de bien compléter la fiche médicale (recto-verso) pour chaque enfant afin d'éviter tous risques liés à d'éventuelles allergies, recommandations médicales et autres.

Nous demandons aux parents de bien vouloir prévenir l'accueillant(e) responsable des **changements médicaux**.

En cas de doute, l'accueillant(e) responsable contactera les parents. Si les parents ne sont pas joignables, l'accueillant(e) responsable prendra les décisions nécessaires pour le bien-être de l'enfant (appel d'une ambulance en cas de besoin).

Pour tout accident nécessitant une intervention/consultation médicale, l'accueillant(e) responsable remettra aux parents des documents à faire compléter par le médecin. Ces documents doivent être remis à l'accueil dans les **48h au plus tard**. A défaut, l'ASBL ne garantit pas l'intervention de l'assurance.

Tout objet perdu sera disponible dans une malle accessible à l'espace d'accueil, et ce **pendant 1 mois maximum**.

L'ASBL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## 7. **Tarifs et paiement**

Les tarifs de l'accueil extrascolaire, en date de septembre 2017, sont les suivants :

- 0,75 € / heure entamée / enfant (1 € si dossier d'inscription incomplet);
- 0,38 € / heure entamée à partir du 2<sup>ème</sup> enfant ou pour un enfant bénéficiant du tarif préférentiel (1€ si dossier d'inscription incomplet);
- 5 € / 15 min de retard / enfant.

Vous avez droit au tarif préférentiel si le revenu familial imposable commun aux deux parents se situe sous le plafond de l'«INTERVENTION MAJOREE» de l'INAMI (mutuelle). Les plafonds fixés pour l'année en cours vous sont communiqués par affichage aux valves externes de l'accueil. Vous serez facturé au tarif social à partir du mois où nous serons en possession des documents de preuve de votre situation.

***Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année, tout comme les montants du plafond  
« INTERVENTION MAJOREE ».***

La facturation se fait sur base des présences des enfants et est envoyée à votre domicile une fois par mois.

En cas de non-respect des paiements et après envoi d'un avertissement, l'ASBL se réserve le droit de refuser le(s) enfant(s). Dans ce cas, la direction de l'établissement scolaire est en charge des enfants refusés.

Dans ce même cas, le parent mauvais payeur, selon les conditions de vente stipulées au verso de la fiche d'inscription, devra, en plus de la somme due, s'acquitter d'un forfait de 37,18 € pour frais de rappel par recommandé.

Des procédures en justice peuvent également être introduites.

Les éventuelles modifications de ce règlement vous seront communiquées par affichage aux valves externes de l'accueil. Nous vous demandons donc d'y être attentifs.

**Pour toutes informations complémentaires ou en cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à l'accueillant(e) extrascolaire ou contacter le 071/38 74 95 ou 0474/952.215.**